

Le très hon. MACKENZIE KING: Ainsi qu'il vient de le dire, mon honorable ami, le chef de l'opposition, s'est rendu à mon bureau pour me signaler les détails qu'il a communiqués au comité. Il m'a proposé de faire voter par le Parlement un crédit d'un million de dollars ou environ, afin de secourir les victimes des raids aériens en Grande-Bretagne. Je lui ai répondu que je comprenais les raisons qui motivaient sa demande, que je partageais son sentiment quant à l'opportunité d'alléger ces misères et qu'il s'agissait uniquement pour le Gouvernement d'aviser au meilleur moyen d'atteindre la fin que nous nous proposons tous.

L'effort de guerre du Canada n'est pas l'apanage du parlement fédéral. Les législatures provinciales, les municipalités et les particuliers peuvent fournir leur apport. J'emploie ce terme dans son acception la plus large. J'ai assuré à mon honorable ami que je signalerais la question à l'attention soucieuse de mes collègues du cabinet. Ce dernier en est arrivé à la conclusion que le bill des crédits de guerre prévoit une contribution d'au moins \$1,300,000,000 à l'effort de guerre. Il semble facile d'ajouter un million à ce chiffre. Une telle addition, cependant, créerait un précédent susceptible de donner lieu à des demandes pour d'autres fins spéciales. Ce serait abandonner en outre la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour en d'autres parties de l'empire en ce qui concerne les secours de ce genre. Il y a le fonds du lord-maire à Londres, comme les honorables députés le savent. C'est une caisse qui concerne cette ville. L'honorable député a dit que les villes de Melbourne et de Sydney, en Australie, y ont contribué. Il ne nous a pas appris, et je ne sache pas que les gouvernements des dominions eux-mêmes aient fait la moindre contribution à ce fonds. Ils ont collaboré à l'effort de guerre qui, à leur sens, relève tout d'abord et nécessairement de leur autorité immédiate, et ils ont laissé à d'autres organismes le soin de contribuer à cette fin particulière. On a institué récemment à Montréal un fonds dans ce but, et ceux qui en sont chargés ont eu le privilège d'y associer le nom de Sa Majesté la Reine. On l'appelle la caisse de la Reine Elizabeth, et le public est invité à souscrire à cette forme de secours.

L'honorable député a mentionné ce qu'ont accompli les villes de Toronto et d'Ottawa, ainsi que certains journaux. Il a parlé de l'Australie, mais nous a dit que les contributions viennent des villes de Melbourne et Sydney.

Il y a peu de temps, la ville d'Ottawa, a fait sa contribution, je crois. C'est un genre d'assistance qui plaît aux villes en général pourvu qu'elle soit donnée par les municipalités

elles-mêmes. Il y a là, il semble, une source de contributions qui, avec le temps, pourraient s'élever à un chiffre aussi imposant que toutes celles du gouvernement fédéral. J'ose affirmer que si j'annonçais, ce soir même, l'intention du gouvernement fédéral de verser une contribution à cette caisse particulière, on verrait immédiatement bon nombre de contribuables qui, auraient fait leur part, sans cela, se dire: Pourquoi contribuerais-je, puisque le gouvernement fédéral se propose de le faire? De même, certaines municipalités, désireuses de s'associer à d'autres dans ce domaine, ne jugeraient plus la chose nécessaire si le gouvernement fédéral devenait un contributeur important.

J'explique au comité la décision des membres du gouvernement à ce sujet et ils sont tout aussi désireux que mes honorables amis et les autres députés de s'intéresser à toutes les phases de l'effort de guerre auxquelles nous avons raison d'apporter notre appui. Tandis que la campagne incitant notre peuple à acheter des certificats d'épargne de guerre bat son plein, bien des gens, à mon avis, sont convaincus que, le gouvernement fédéral s'efforçant de rencontrer ses immenses obligations au moyen de petites contributions individuelles, il est sage d'abandonner aux municipalités la tâche de compléter l'œuvre du gouvernement fédéral, dans ce domaine particulier.

Je ne prétends pas que le gouvernement ne remettra jamais cette question à l'étude. Si j'avais quelque raison de croire que les vues de la Chambre à ce sujet ne concordent pas avec les nôtres, je serais heureux de demander à mes collègues de revenir sur la décision prise. J'ai brièvement expliqué notre point de vue aux députés et, bien que cette question ne puisse être considérée comme close, c'est l'attitude actuelle de l'administration à l'égard de la proposition de mon honorable ami.

M. ADAMSON: Au cours de la soirée, le premier ministre a cité l'opinion de M. Churchill sur les qualités requises d'un membre du Conseil privé impérial. La question d'un cabinet impérial de guerre ayant été soulevée, il me semble que des conversations ont dû être engagées ou des messages échangés entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, touchant la création de cet organisme ou d'un Conseil privé impérial. Plairait-il au premier ministre de nous donner plus de détails à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois avoir mentionné, lundi, que des messages ont été échangés, du temps de M. Chamberlain et depuis que M. Churchill est au pouvoir,